



Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la
Guadeloupe
10 rue Georges BIRAS
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / ☎ : 0590 24 08 89

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 17 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION N°2025/1712-03

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 décembre à 11h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation à la réunion du 1^{er} octobre 2025 envoyée aux membres par courriel le 10 décembre 2025.

**Conseil d'Administration du SDIS
Séance du 17 décembre 2025
Liste des présents**

Membres du CASDIS

Représentants du Conseil Départemental

Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel	
MINATCHY	Danielle	1 ^{ère} vice-présidente	Présentiel	
BARON	Adrien	2 ^{ème} vice-président	Visioconférence	
GOUBIN	Fred	Membre titulaire	Présentiel	
ROBIN	Sabrina	Membre suppléant	Visioconférence	
DARTRON	Jean	Membre titulaire	Présentiel	
FAUSTA	Jimmy	Membre suppléant	Visioconférence	

Représentants des communes

Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yvelise	3 ^{ème} vice-présidente	Présentiel	
OTTO	Jules	Membre titulaire	Présentiel	

Présents de droit

Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
DEVIMEUX	Thierry	Préfet	Présentiel

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251217-Delib251712-03-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2026

Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
JERPAN	Tony	Médecin-chef	Présentiel
DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Présentiel
Cne PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
Adj. ZOU	Jocelyn	SPPNO (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
Adj. AGASTIN	Alain	SPVNO (Titulaire)	Présentiel

Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Visioconférence

Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
Cdt TASSIUS	Gilles	Adjoint à la Cheffe du GRH	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du Service Budget - Finances	Visioconférence
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération n°2025/0704-03 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe portant vote du Budget Primitif 2025 en date du 07 avril 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits et de virements au sein de la section de fonctionnement afin de tenir compte des besoins constatés en cours d'exécution budgétaire,

Considérant qu'il convient, plus précisément, d'ajuster certains crédits budgétaires afin de les rendre conformes au niveau réel d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement, de retracer un virement de crédits du chapitre 011 « Charges à caractère général » vers le chapitre 012 « Charges

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251217-Delib251712-03-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2026

de personnel », et de procéder à des virements du chapitre 011 « Charges à caractère général » vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », et le chapitre 66 « Charges financières »,

Considérant enfin que cette décision modificative permet d'une part d'ajuster les comptes en dépassement et d'autre part d'assurer la couverture des dépenses obligatoires, en particulier celles liées aux charges de personnel, tout en garantissant la continuité du service public,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Autorise la décision modificative n°1 votée par chapitre comme suit :

* Virements internes au sein de la section de fonctionnement

1. Virement du chapitre 011 vers le chapitre 012

Chapitre/ Opération	Article	Libellé du chapitre	Mouvement de compte (Montant en €)	
			Augmentation	Diminution
Fonctionnement	011	Charges à caractère général		-86 550,00
Fonctionnement	012	Charges de personnel	+86 550,00	+

2. Autres mouvements de crédits

a) Virement du chapitre 011 vers le chapitre 65

Chapitre/ Opération	Article	Libellé du chapitre	Mouvement de compte (Montant en €)	
			Augmentation	Diminution
Fonctionnement	011	Charges à caractère général		-39 282,33
Fonctionnement	65	Autres Charges de gestion courante	+39 282,33	

b) Virement du chapitre 011 vers le chapitre 66

Chapitre/ Opération	Article	Libellé du chapitre	Mouvement de compte (Montant en €)	
			Augmentation	Diminution
Fonctionnement	011	Charges à caractère général		-188 875,46
Fonctionnement	66	Charges financières	+188 875,46	

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251217-Delib251712-03-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2026

* Mouvements de crédits au sein de la section d'investissement

Chapitre/ Opération	Article	Libellé du chapitre	Mouvement de compte (Montant en €)	
			Recette	Dépense
10	10222	FCTVA	629 609,72	
0011	2031	Frais d'étude		+100 000,00
0024	238	Avances versées		+200 000,00
0011	215351	Bâtiments publics		+200 000,00
21	21848	Autres matériels		+ 29 609,72
21	21561	Matériels roulants		100 000,00
			629 609,72	629 609,72

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	09
Votants	09
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	09
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration

Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251217-Delib251712-03-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2026